

L'accessibilité financière de l'éducation

Dans les pays de l'OCDE, le système éducatif assure à tous les élèves âgés de 5 à 14 ans l'accès à des établissements publics d'enseignement primaire et secondaire, même si certains parents peuvent décider, pour des motifs divers, d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés. L'accès aux établissements d'éducation de la petite enfance et d'enseignement supérieur dépend davantage de l'aptitude des ménages à supporter le coût d'une inscription dans ces établissements, qui est plus élevé. Cet accès dépend aussi d'autres aspects, et notamment, pour ce qui est de l'accès à l'enseignement supérieur, de la réussite des études secondaires.

Le secteur public supporte l'essentiel des coûts de l'enseignement primaire et secondaire, afin d'assurer un accès universel à un enseignement de base. En moyenne, près de 91 % des fonds destinés aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur émanaient de sources publiques en 2013, les 9 % restants émanant de sources privées (principalement sous forme de dépenses directes des ménages). Le poids des dépenses privées dans le financement des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur est plus élevé au Chili (21 %), en Australie (18 %), au Mexique (17 %) et en Nouvelle-Zélande (17 %) ; en revanche, en Estonie et en Finlande, les dépenses privées représentent moins de 2 % des dépenses totales pour ces niveaux éducatifs.

Les dépenses privées occupent une place plus importante pour les établissements d'éducation de la petite enfance et d'enseignement supérieur. En moyenne, les dépenses privées consacrées aux programmes de développement éducatif de la petite enfance et d'enseignement préprimaire représentaient, en 2013, environ 19 % du total des dépenses consacrées à ce niveau dans la zone OCDE, soit le double des pourcentages relevés pour l'enseignement primaire et secondaire.

Les taux d'inscription des enfants de 3 et 4 ans à des programmes d'éducation de la petite enfance ont considérablement progressé sur la dernière décennie, mais ils continuent de varier de façon importante selon les pays.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le fort rendement privé par rapport aux coûts engagés justifie une participation plus importante des individus (ou de leur famille), pour autant que des dispositifs soient en place pour fournir à tous les étudiants des moyens financiers suffisants pour suivre des études supérieures quel que soit leur milieu socioéconomique. Plus de 50 % des coûts de l'enseignement supérieur sont supportés par les ménages ou d'autres sources privées dans plusieurs pays de l'OCDE.

Selon les estimations de l'OCDE, si les tendances actuelles se poursuivent, 68 % des jeunes adultes de la zone OCDE s'inscriront dans l'enseignement supérieur au moins une fois au cours de leur vie. Cette moyenne tombe à 61 % quand on exclut les étudiants internationaux, et à 51 % quand on ne tient compte que des étudiants nationaux âgés de moins de 25 ans.

La plupart des pays ont mis en place des prêts et des bourses au mérite ou sur critères sociaux afin de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi pour protéger les étudiants des aléas du marché du travail après l'obtention

de leur diplôme. En 2013, plus de 75 % des étudiants de l'enseignement supérieur en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Norvège et au Royaume-Uni bénéficiaient de tels programmes, selon les estimations de l'OCDE. Certains pays de l'OCDE ont des difficultés à quantifier l'appui assuré aux étudiants de l'enseignement supérieur. Les données relatives aux prêts étudiants doivent donc être interprétées avec précaution.

Méthodologie et définitions

Pour tous les graphiques, les données sont tirées de la collecte de données statistiques sur l'éducation réalisée par l'Unesco, l'OCDE et Eurostat (UOE).

Les dépenses privées englobent toutes les dépenses directes consacrées aux établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non compensées en partie par des aides publiques. Les pays sont classés par ordre décroissant de part des dépenses privées dans le financement des établissements d'enseignement supérieur.

L'éducation de la petite enfance englobe deux types de programmes : les programmes de développement éducatif de la petite enfance et les programmes d'enseignement préprimaire. Les programmes d'éducation de la petite enfance répondent à une logique éducative et s'adressent aux enfants n'ayant pas encore l'âge de suivre un enseignement primaire.

On obtient le taux net d'accès à l'enseignement supérieur pour un âge précis en divisant, pour chaque type d'enseignement supérieur, le nombre de nouveaux inscrits de cet âge par la population totale de la tranche d'âge correspondante. On calcule la somme des taux d'accès en additionnant les taux obtenus pour chaque âge.

Les données relatives aux frais de scolarité et le pourcentage d'étudiants auxquels les pouvoirs publics ont accordé des prêts ou des bourses au mérite ou sur critères sociaux sont accessibles en ligne (voir Annexe F).

Pour en savoir plus

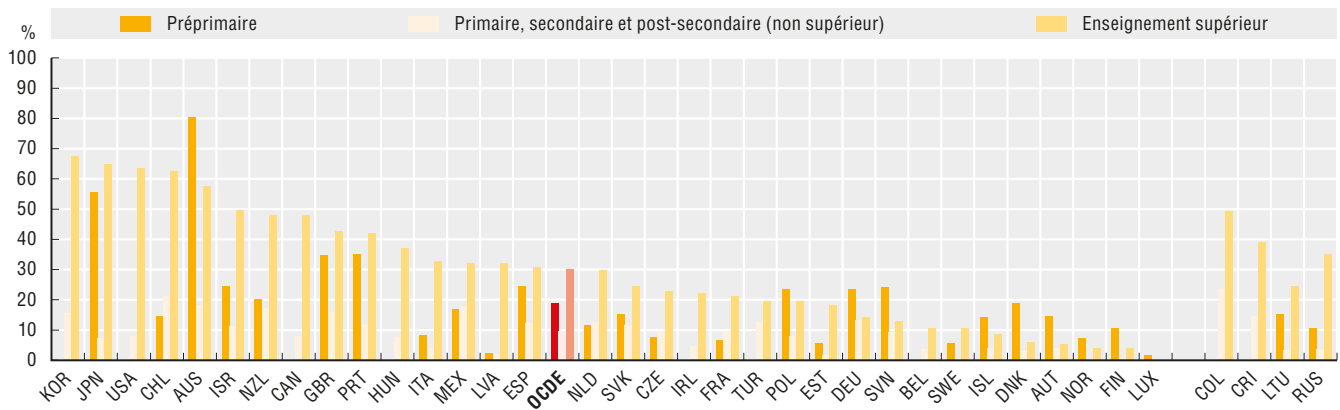
OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.187/eag-2016-fr>

Notes relatives aux graphiques

Les notes relatives aux graphiques sont accessibles dans les Statslinks et dans l'annexe 3 des *Regards sur l'éducation 2016*.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

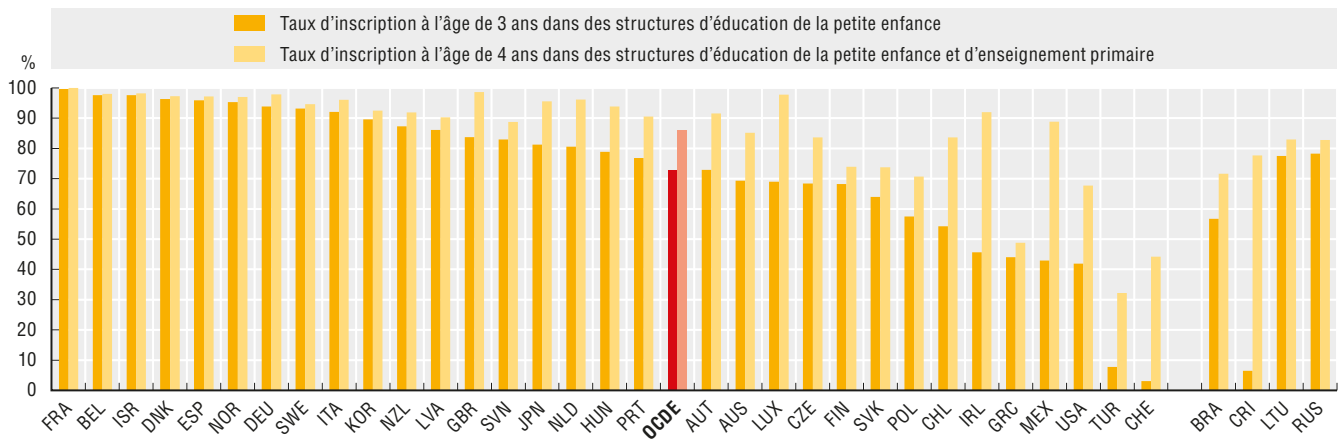
14.9. Dépenses privées en matière d'enseignement (2013)



Source : OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016*, tableaux B3.1 et C2.3.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933540408>

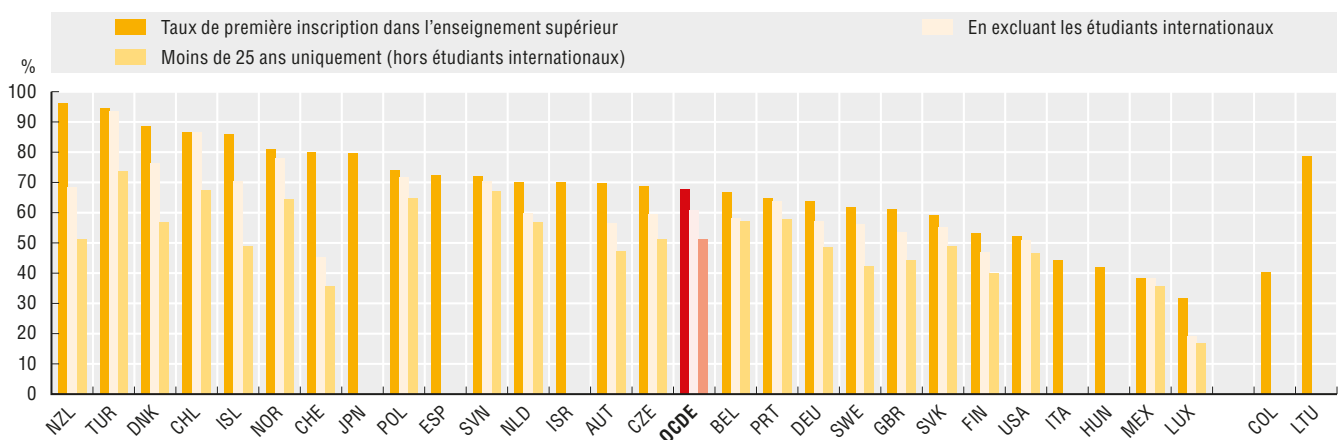
14.10. Taux de scolarisation aux âges de 3 et 4 ans dans des structures d'éducation de la petite enfance et d'enseignement primaire (2014)



Source : OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016*, tableau C2.1.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933540427>

14.11. Taux de première inscription dans l'enseignement supérieur (2014)



Source : *Regards sur l'éducation 2016*, graphique C3.1

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933540446>



Extrait de :
Government at a Glance 2017

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « L'accessibilité financière de l'éducation », dans *Government at a Glance 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2017-84-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.